FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Samedi 31 Décembre 1921

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

LA MODIFICATION de l'organisation judiciaire

La suppression des tribunaux d'arrondissement et la création de tribunaux départementaux ::

M. Bonnevay, ministre de la Justice, veut faire près de 5 millions de francs d'économies annuelles par un chambardement général de juges, de procureurs, d'avocats, etc. Déjà une loi du 28 avril 1919 a réduit le nombre des juges, mais il a fallu déléguer de tribunal à tribunal, des juges ambulants; l'économie réalisée a été absorbée par les frais de déplacement et la justice est devenue encore plus boiteuse.

On avait pensé à étendre la compétence des juges de paix et à faire rendre la justice par un juge unique, mais on trouve et avec raison, que ce serait dangereux pour les justiciables.

Je crois que assez bien de tribunaux d'arrondissement faisant très peu d'affaires, peuvent être supprimés, mais je reconnais que les justiciables auraient trop de kilomètres à tirer pour se rendre devant le tribunal départemental, qu'ils subiraient trop de perte de temps et auraient beaucoup à débourser en frais de voyage et de séjour, surtout par les temps qui courent. Enfin au lieu de s'acheminer vers la gratuité de la justice on court à la cherté de la justice. Ce serait donc du progrès à rebours. Il est vrai que l'on ne fait que ça depuis la fin de cette guerre maudite qui a tout désorganisé.

Je vois déjà nos mineurs obligés de se rendre à Arras pour des peccadilles, pour avoir ramassé quelques morceaux de charbon sur un terril ou pour comparaître en conciliation s'ils ont été victimes d'un accident de travail, je vois parmi la population laborieuse de nos régions minières, commerciales et agricoles, beaucoup de gens obligés de perdre des journées de travail pour aller au chef-lieu obtenir justice ou se faire juger.

Cependant, si malgré tout, l'organisation judiciaire était un jour réduite aux tribunaux départementaux, il ne serait pas possible de supprimer des tribunaux d'arrondissement, comme par exemple celui de Béthune, qui est toujours de 3e classe, mais dont le chiffre d'affaires correctionnelles en 1914, à la veille de la guerre, était de 3.603 pour 4.648 prévenus, venant immédiatement après les quatre grands tribunaux de 1re classe : Marseille, avec 5.240 affaires correctionnelles et 6.186 prévenus; Lyon, avec 4.659 affaires et 5.544 prévenus; Bordeaux, avec 4.179 affaires et 4.728 prévenus; Lille, avec 3.775 affaires et 4.618 prévenus, se classant également le 5e comme chiffre d'affaires civiles et commerciales.

Ainsi donc, voilà un tribunal qui loin d'être supprimé, devra être renforcé et tenir une meilleure place dans le classement.

Il devait, à la déclaration de guerre, son importance à la densité de la population de l'arrondissement de Béthune, qui était de 402.581 habitants, chiffre qui est actuellement diminué du fait de la guerre, mais sera bientôt atteint de nouveau et même dépassé.

Le moment venu, nous nous opposerons à ce que le tribunal de Béthune soit chambardé avec les 260 autres tribunaux d'arrondissement. Je ne pense pas d'ailleurs que les millions d'économie supputés seront réalisés par la suppression des dits tribunaux.

Enfin, je voudrais bien voir les affaires judiciaires diminuer — celles correctionnelles surtout — et les tribunaux chômer ou moins chargés d'affaires, ce qui indiquerait que les gens croissent en sagesse, et que les mentalités s'améliorent, mais nous n'en sommes pas encore là et en attendant, il faut que la justice soit rendue dans les meilleurs conditions possibles.

H. CADOT,

Député du Pas-de-Calais.

A la Chambre

DES RECOMPENSES POUR SERVICES RENDUS A LA RECONSTITUTION

La Chambre a adopté hier matin un contingent exceptionnel de deux croix de commandeur, 20 croix d'officier et 76 croix de chevalier pour récompenser les services rendus à la reconstitution et au développement de l'outillage national.

LES DROITS DE DOUANE RESTERONT ELEVES

Puis elle a adopté le projet maintenant en vigueur jusqu'au 10 janvier 1923, la loi autorisant le gouvernement à augmenter les droits de douanes.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

On adopte enfin le projet relatif aux chambres d'agriculture.

LES SCANDALES D'ALSACE

L'après-midi, l'ordre du jour appelait la suite de la discussion des interpellations de MM. Jaeger et Lesaché, sur les scandales et les potasses d'Alsace.

Après une longue discussion au cours de laquelle le garde des sceaux, réfuta les allégations apportées par M. Jaeger, le Président donne lecture des 3 ordres du jour déposés :

1° De MM. Uhry et Jaeger, tendant à nommer une commission d'enquête de 33 membres qui devra apporter dans les 3 mois ses conclusions et proposer des sanctions ;

2° De M. Jourdain exprimant la confiance de la Chambre pour faire la lumière complète, prendre des sanctions, décidant de passer à la discussion du projet relatif à l'amodiation des mines de potasse d'Alsace et confiant à la commission des mines de potasse d'Alsace le soin de faire une enquête sur la gestion des mines de potasses, de relever les irrégularités de toute espèce ;

3° Analogue de MM. Sempé et Lenoir.

CONFIANCE AU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour Stenfried-Jourdain fut adopté par 322 voix contre 79.

Un mineur s'est fait sauter à la cheddite

IL ETAIT DESESPERE DE LA MORT DE SA FILLETTE

Grenoble, 29 décembre. — Ce matin, Luc François, mineur à Aveillans, s'est tué en se faisant exploser une cartouche de cheddite dans la bouche. C'est la mort récente de sa fillette qui l'a poussé à cette tragique détermination.

Avant la Conférence de Cannes

Une réunion financière va être tenue à Paris

Paris, 29 décembre. — MM. Lloyd George et Briand, désireux de connaître exactement les répercussions que peut avoir sur leurs pays, l'exécution ou l'ajournement des obligations auxquelles l'Allemagne devrait se soumettre, ont décidé de consulter avant la conférence de Cannes, les personnalités les plus autorisées du commerce, de la finance et de l'industrie. A Londres, sir Worthington Evans commença sans tarder ces entretiens. Mais les gouvernements d'Italie et de Bruxelles ont fait connaître leur vif désir de prendre part à ces consultations, leurs intérêts les plus immédiats étant en cause. Cette réclamation était légitime. Dans ces conditions, une réunion plénière fut décidée. Elle se tiendra demain au quai d'Orsay, sous la présidence de M. Loucheur.

L'Allemagne sera sans doute représentée à la Conférence

Berlin, 29 décembre. — Le docteur Rathenau qui a participé à tous les Conseils des ministres ces jours derniers, et qui affecte, au sujet des résultats des pourparlers qu'il a eus à Londres avec les hommes d'Etat anglais, un optimisme rayonnant, est parti subitement hier après-midi, à 2 heures, pour Paris, où il appuiera sans doute l'action du secrétaire d'Etat, le docteur Fischer ,lequel doit être entendu aujourd'hui, par la Commission des réparations.

On affirme, quoiqu'on manque d'informations précises, que le docteur Rathenau entrera en contact à Paris, avec les milieux français compétents,et qu'il aurait été chargé par son gouvernement d'une mission analogue à celle qu'il a déjà remplie à Londres.

Il convient toutefois, de faire observer que dans les sphères officielles de Berlin, on affirme que le docteur Rathenau n'a pas entrepris ce voyage de sa propre initiative, mais qu'il a été prié de venir à Paris par des milieux autorisés de l'entente.

Le cabinet de Berlin nourrit l'espoir d'être admis aux conférences de Cannes, encore que jusqu'ici, il n'ait été l'objet d'aucune invitation.

Tout indique que si l'Allemagne est invitée à fournir aux chefs des gouvernements alliés réunis sur la Côte-d'Azur, certaines explications jugées nécessaires, celles-ci seront présentées par le docteur Rathenau lui-même, qui sera peut-être accompagné, dans ce cas, du secrétaire d'Etat de l'Economie publique, le docteur Hirsch, ainsi que du docteur Schroeder, du ministère des Finances.

Même si le Reich n'est pas officiellement convoqué, il paraît certain qu'il aura à Cannes, pendant toute la durée de la conférence, un représentant officieux prêt à répondre au premier appel.

Ce n'est qu'à l'issue de la conférence interalliée et si les résultats de cette dernière correspondent à l'attente de Berlin, que M. Walter Rathenau reprendra dans le gouvernement le poste de ministre de la Reconstruction, qui lui a été réservé depuis le remaniement du cabinet Wirth.

Les allemands devant la Commission des Réparations

LEUR AUDITION A ETE AJOURNEE

Paris, 29 décembre. — La Commission des réparations a reçu cet après-midi, à 4 heures, les représentants du gouvernement allemand : docteur Fischer, M. de Oertzen et M. Trondelenburg, conformément à ce qui avait été précédemment annoncé.

Les délégués allemands ont demandé à la Commission si celle-ci estimait nécessaire d'avoir une réponse immédiate à sa lettre du 16 décembre.

La Commission a répondu que le gouvernement allemand était seul juge de l'opportunité qu'il pouvait y avoir pour lui de répondre ou de ne pas répondre à la lettre du 16 décembre, d'y répondre immédiatement ou plus tard.

Cependant, la demande de délai de paiement formulée par le gouvernement allemand dans sa lettre du 14 décembre ne pourrait être examinée par la Commission qu'après qu'elle aurait reçu les précisions indiquées dans sa lettre du 16.

Les délégués allemands ont demandé à la Commission de vouloir bien ajourner jusqu'à demain ou après-demain la suite de leur audition.

M. Briand a parlé au Sénat des Conférences interalliées

Le Gouvernement a obtenu complète satisfaction

Le Sénat a terminé hier l'examen du budget des travaux publics, dont tous les chapitres furent adoptés sans grande modification.

Il aborda ensuite le budget des affaires étrangères. A ce sujet, plusieurs sénateurs, dont MM. De Lamarzelle et Ribot réclamèrent du Gouvernement des explications relatives à la politique extérieure.

M. Briand monta à la tribune et dit ce que furent les conversations de Londres au cours desquelles M. Lloyd George ne cessa d'affirmer que la France devait être payée et réparée.

Le Président du Conseil s'attache à terrasser les faux bruits qui courent concernant le soi-disant abandon de certaines de nos sécurités sur le Rhin.

Il expose ensuite le but de la Conférence de Cannes où les Alliés doivent mettre sur pied un vaste projet de reconstitution de l'Europe. M. Briand assura l'Assemblée que le mécanisme du traité fonctionnerait comme il devait et après avoir rappelé les discussions de Washington, où la France défendit son droit, il exposa que l'accord d'Angora avait eu pour but principal de ménager le sang de nos soldats.

Le budget des affaires étrangères fut ensuite voté, le Gouvernement ayant obtenu satisfaction et pour les crédits de l'ambassade du Vatican et pour les crédits pour la propagande.

RECLAMEZ A TOUS NOS VENDEURS LE DEUXIEME NUMERO DU « REVEIL ILLUSTRE »

LA MORT MYSTERIEUSE de Courcelles-lez-Lens

La veuve Tournay a-t-elle été victime des sévices de sa belle-fille ?

La mort mystérieuse de la veuve Tournay, née Delattre Céline, survenue en septembre dernier, à Courcelles-lez-Lens, dont le « Réveil » a déjà entretenu ses lecteurs, continue à défrayer toutes les conversations, dans la localité et ses environs immédiats.

Une enquête à laquelle nous nous sommes livrés hier sur place nous a révélé effectivement des faits qui peuvent être considérés comme des plus suspects.

Une mésentente familiale incontestable

Dans une ferme d'apparence modeste, située non loin d'un petit bois, au lieu dit « Le Lory », hameau de Courcelles-lez-Lens, vivait une vieille dame, la veuve Tournay, née Delattre Céline, cultivatrice, âgée de 68 ans.

Sous le même toit, habitaient également son fils Louis-Honoré, cultivateur, âgé de 42 ans, et l'épouse de ce dernier, une femme corpulente, âgée de 24 ans seulement.

A en croire les voisins, l'harmonie ne régnait guère, entre les habitants de la petite métairie. Des disputes fréquentes éclataient en effet entre la veuve et sa bru, qui ne pouvaient s'entendre.

Un incendie et une disparition suspectes

Le désaccord tacite régnait toujours à la ferme du « Lory », quand, revenant de leur travail, la nuit du 2 au 3 septembre dernier des ouvriers mineurs remarquèrent une fumée suspecte s'échapper à la fois de trois meules de paille, disposées sur un terrain faisant face à la maison d'habitation. Ils donnèrent l'alarme, mais il était trop tard déjà. Formant trois torches gigantesques dans la nuit noire, les meules, comprenant la récolte de 15 hectares de blé et d'avoine, furent dévorées par le feu.

Pendant que se consumaient les récoltes, les voisins ne furent pas sans remarquer l'absence de la vieille. Celle-ci, en effet, était disparue. Où et comment ? On ne le savait pas. Interrogés, les époux Tournay déclarèrent que, prise d'épouvante, elle s'était enfuie dans la campagne endormie, avec tout son avoir.

L'attitude bizarre des jeunes époux ne fut pas non plus sans intriguer les témoins de la scène d'incendie.

La veuve est retrouvée

La police, prévenue de la disparition de la veuve Tournay, se mit aussitôt à l'œuvre pour la retrouver. Le garde-champêtre de la localité fit opérer des fouilles, qui restèrent infructueuses. On désespérait presque de retrouver la disparue, quand les frères Crombez, charpentier en bateaux, passant dans le bois Peugniez, quelques jours après les évènements ci-dessus relatés entendirent des gémissements.

S'approchant de l'endroit d'où sortaient les lamentations, ils trouvèrent la veuve Tournay, étendue sur le dos, qui essayait en vain de se relever, en raison des multiples contusions qu'elle portait par tout le corps.

La vieille femme tenait précieusement serré à elle un sac contenant ses économies, plusieurs centaines de francs, en or et en argent, un livret de Caisse d'épargne de 3.800 francs et tous ses papiers et contrats de famille. Aux ouvriers charpentiers qui l'interrogeaient, la veuve Tournay déclara qu'elle ne pouvait plus vivre avec ses enfants et qu'elle avait résolu de les quitter. C'est en se sauvant, dit-elle, que j'ai été assailli par des étrangers.

Pris de compassion, les frères Crombez relevèrent la vieille et la reconduisirent à leur domicile. Fait toujours bizarre, pendant l'absence de leur mère, les époux Tournay ne se livrèrent à aucune recherche.

Après avoir été abritée pendant une bonne quinzaine par les charpentiers hospitaliers, la veuve jugea qu'elle avait été assez longtemps à leur charge et consentit, malgré la répulsion qu'elle en éprouvait, à reprendre sa place au foyer de son fils.

Autre drame !

Elle avait réintégré son domicile depuis dix jours, quand le 25 septembre, vers dix heures du matin, une nouvelle macabre se répandit dans le quartier.

Le fils Louis, rentrant des champs, venait de retrouver sa mère pendue, dans la cuisine de la maison d'habitation.

Une heure auparavant, la veuve Tournay avait pris le café chez des voisins, qui n'avaient rien remarqué d'anormal dans son attitude. Quant à la belle-fille, au moment où on découvrit le cadavre, elle se trouvait chez ses parents, déclara-t-elle aux gendarmes qui l'interrogèrent sur ce point.

On crut d'abord à un suicide.

Le billet accusateur

En faisant la toilette de la morte, les personnes présentes ne furent pas peu surprises de voir tomber d'un des bas qu'elle portait, un bout de papier soigneusement plié en quatre.

Sur ce billet illisible, on parvint, non sans peine, à déchiffrer quelques phrases, écrites de la main même de la décédée, qui déclarait avoir fait un récit faux lors de son évasion de son domicile pour échapper à la colère d'un de ses parents, dont elle avait tout à redouter.

Quand à l'incendie, des meules, il était l'œuvre de la main criminelle du même parent.

Le billet révélateur fut immédiatement envoyé à la gendarmerie de Leforest, qui le transmit au Parquet de Béthune.

La police mobile fut prévenue et envoya de suite ses inspecteurs qui, sous la direction de M. Branchard, se livrèrent à une longue et minutieuse enquête qui mena à l'arrestation de Tournay et de sa femme, née Mayelle Marie — fait que nous avons relaté dernièrement. — Les deux inculpés furent déférés au parquet de Béthune.

L'instruction de cette grave affaire a été confiée à M. Carretey, juge d'instruction à Béthune, qui aura la lourde charge d'élucider le mystère qui plane sur la ferme du « Lory ».

Marcel POLVENT.

Une banque italienne ferme ses bureaux

Rome, 29 décembre. — Depuis plusieurs jours, on savait que la situation de la Banca Italiana Di Sconto était assez grave et on craignait que les mesures prises d'accord avec le gouvernement par les instituts d'émission et autres grandes banques ne pussent réussir sauver cette situation.

Hier, pour donner le moyen à la Banca Di Sconto de faire face aux demandes de remboursement des dépôts, des mesures ont été prises par le gouvernement pour accorder une prorogation des paiements.

Ce matin, dans toute l'Italie, les bureaux de la Banca Di Sconto sont fermés. La direction de la banque publie un communiqué disant que cet établissement se prévalant de la faculté octroyée par le décret d'hier, demande un délai pour ses paiements.

En attendant que le tribunal en ait décidé, toute opération de la Banque doit nécessairement être suspendue. Les bureaux de la Banca Di Sconto sont gardés par la police. Les déposants stationnent devant les bureaux.

Un boche failli et voleur était employé de ministère

ALORS, IL COMMIT DES FAUX

Paris, 29 décembre. — Otto Schlenk, né en 1875, à Nuremberg, et naturalisé en 1907, était déclaré en faillite en 1903, puis condamné pour vol.

En 1914, il fut mobilisé dans l'intendance. En 1919, il fut admis au ministère de l'Agriculture en qualité d'auxiliaire.

Tout aussitôt, il se mit à fabriquer de fausses licences d'exportation de sulfate d'ammoniaque au profit de commerçants peu scrupuleux.

Le directeur du service de la répression des fraudes au ministère de l'Agriculture découvrit les falsifications graves et répétées de Schlenk, qui lui ont rapporté une douzaine de mille francs au moins.

Traduit devant la Cour d'assises pour faux et usage de faux en écritures publiques, Schenk a été condamné à 5 ans de réclusion.

Quant aux commerçants qui ont profité de ses faux, ils ont échappé à la poursuite par une subtilité juridique : le délit de corruption de fonctionnaire n'a pu être retenu contre eux en droit, la fonction de Schlenk n'étant pas délivrer des licences d'exportations.

La mort en jouant

Valence, 29 décembre. — Au cours d'une partie de football-rugby, l'équipier Faure, de Loriol, reçut un coup de tête dans la région de l'épigastre. Il vient de mourir d'une péritonite consécutive à un écrasement du foie.

Les Cheminots allemands se mettent en grève

Elberfeld, 29 décembre. — Depuis hier midi, le trafic des voyageurs et des marchandises est interrompu. Les trains sont arrêtés dans les gares de banlieue par les grévistes et ne peuvent poursuivre leur route. La police est sur les lieux pour maintenir l'ordre.

La direction des chemins de fer publie un appel réprouvant les grèves et exhortant les ouvriers des chemins de fer qui veulent travailler à s'unir aux employés pour rétablir le service.

La Fédération générale des cheminots craint que ce mouvement ne gagne les autres régions de l'empire. Elle a eu cet après-midi une conférence avec le ministre des transports.

La situation est considérée comme assez sérieuse, car une grève de la région rhénane-westphalienne entraverait les arrivages de charbon en Allemagne centrale. Les stocks de charbon, assez réduits aux environs de Noël avaient nécessité une légère restriction des allocations, mais commencent à s'améliorer. Le salaire d'un ouvrier de la voie, de plus de 24 ans, est de 7 marks 70 par heure en comprenant tous les suppléments.

Des primes à la natalité

Nous rappelons qu'à partir du 1er Janvier 1922 il est créé des primes à la natalité pour les communes qui ont accepté ou accepteront de participer aux dépenses déterminées à l'article 7 du décret du 20 Avril 1920. Ces primes fixes sont de 300 francs à la naissance de chaque enfant vivant au delà du 3e enfant vivant.

Cette prime sera payée en deux fractions égales : 1f. le trentième jour après la naissance; 2f. dès que l'enfant a atteint l'âge de un an.

Le Prolétariat intellectuel

UNE MAISON DE RETRAITE POUR LES JOURNALISTES

On sait que le métier de journaliste professionnel ne permet guère de s'acheter des châteaux pour les vieux jours.

Rien de plus navrant que la situation du vieux journaliste pauvre, à qui l'on donne, comme une aumône, quelque menue rubrique, peu importante et peu payée.

Or, notre confrère, Henri Giraud, chef des informations du « Petit Niçois », et maire de Vence, vient de faire prendre à son conseil municipal une délibération approuvant la création à Vence d'une maison de retraite et de repos des journalistes de France.

Le conseil municipal, en plus d'un premier vote de fonds, a décidé que les pensionnaires de la maison des journalistes seraient exempts de la taxe de séjour.

Cette intéressante nouvelle marque un pas de plus dans l'organisation sociale du prolétariat intellectuel.

Mort de Ferroul, ancien député socialiste

Narbonne, 29 décembre. — Ferroul, ancien député socialiste de l'Aube, et secrétaire de la Confédération générale des vignerons, est décédé à l'âge de 68 ans.

Le Crime horrible d'un Propriétaire

A coups de barre de fer il tua ses vieux locataires

Limoges, 29 décembre. — Depuis le 5 décembre, on était sans nouvelles des époux Jardy, âgés de 76 et 69 ans du village de Voust, commune de Sainte-Feyre (Creuse).

On croyait à une fugue ou à un suicide.

Or, leur propriétaire, F. Dutheil, a confessé son crime à un parent ; il a assommé les vieillards à coups de barre de fer au cours d'une discussion. Les cadavres ont été retrouvés en putréfaction dans un moulin, sous une coupe de paille et de bois.

L'assassin invoque la légitime défense

Dutheil prétend que les époux Jardy voulaient l'empêcher de jouir de l'ancien moulin, contigu à l'habitation. S'y étant rendu le 9 décembre, malgré eux, le propriétaire affirme que ses locataires y seraient venus le provoquer, le mari armé d'un fusil, la femme brandissant une serpe.

C'est alors que se croyant en danger, il s'arma d'une barre de fer et, dissimulé derrière la porte, il les abattit au passage. Dutheil ajoute que le père Jardy tombé à terre, lui demandé pardon, tandis que la femme s'écriait par deux fois : « Mon pauvre Jardy. »

Les victimes furent enterrées vivantes

Le meurtrier ne secourut pas ses victimes. Il partit en fermant la porte du moulin. Trois jours après, il revint et fit tomber les corps dans le fossé du moulin. Puis il les recouvrit de terre, de pierres et de bois. Il ajouta ce détail horrible : la terre remuait, ce qui laisse à supposer que ses victimes n'étaient pas encore mortes.

Dutheil, depuis son arrestation, n'a manifesté aucun repentir de son acte et, lorsqu'on lui parle de ses victimes, il ne sait que répondre : les brigands.

Un jeune homme a dû être assassiné

IL A DISPARU MYSTERIEUSEMENT DEPUIS PLUS DE DIX JOURS

Une disparition, celle d'un jeune homme de 22 ans, qui n'a pas reparu depuis le 18 courant, a jeté l'émoi dans le hameau d'Ostrohove, près de Saint-Martin-lez-Boulogne.

Henri Delamarre, un orphelin, était au service de M. David, jardinier à Ostrohove. Le 18 décembre, vers 8 heures du soir, il quitta la maison de son patron, où il logeait, soi-disant pour aller faire une promenade à Boulogne. Depuis on ne l'a pas revu.

Le disparu est fort bien noté; c'est un employé sérieux et économe, dont la disparition, affirment ceux qui le connaissent, ne peut s'expliquer que par un meurtre. L'hypothèse d'une fugue, disent-ils, ne saurait être admise.

Henri Delamarre aurait été vu, le soir de sa disparition, en compagnie de quelques jeunes gens, au cours d'une querelle qui, peut-être, dégénéra en bagarre. Ceci se passait dans un endroit désert. Le jeune homme fut-il assailli alors qu'il s'en revenait chez son patron ? C'est ce sur quoi, l'enquête, menée par la gendarmerie de Boulogne, nous fixera vraisemblablement.

Le chimiste suicidé serait innocent

CERTAINS INDICES LE FONT CROIRE

Belfort, 29 décembre. — M. Roux, juge d'instruction, a reçu ce matin, de Paris, la clé permettant d'ouvrir la case du coffre-fort loué par l'ingénieur Comte dans un établissement de crédit de Belfort.

Le juge a constaté que la case ne renfermait uniquement que des papiers sans intérêt et quelques titres russes, sans grande valeur. On croit, d'après certains renseignements, que d'autres titres sont entre les mains d'un ami de l'ingénieur, auquel celui-ci les aurait confiés.

D'autre part, le bruit court qu'il se pourrait que suivant d'autres indices, la mémoire du défunt soit complètement innocentée d'ici peu. Le parquet de Belfort continue son enquête.

L'enfant coupé en morceaux

LA POLICE EST SUR LA PISTE DE LA MERE CRIMINELLE

Nous avons relaté hier la découverte dans le square des Arts et Métiers à Paris, du cadavre d'un enfant nouveau-né, coupé en vingt morceaux.

De l'enquête menée activement par M. Favreau, il résulte d'ores et déjà que le lugubre paquet fut déposé entre midi et deux heures dans la corbeille à ordures. D'autre part, plusieurs témoignages intéressants ont été recueillis ; vers une heure et demie, une femme aurait été remarquée, s'appuyant d'une main à la grille de la rue Salomon-de-Caus, et faisant le geste de lancer un paquet par-dessus le rebord de cette grille. Il ne faut pas oublier que le square est extrêmement fréquenté, surtout en plein après-midi, et que la façon dont le ou les assassins se sont débarrassés des preuves de leur crime dénote une audace inouïe. Grâce à la rapidité des recherches la police serait déjà sur une piste sérieuse.

Duellistes condamnés

ILS S'ETAIENT BATTUS AU REVOLVER EN PLEIN BOULEVARD

Paris, 29 décembre. — Le 24 novembre 1921, à 7 heures du soir, en plein boulevard de Strasbourg, Emile Peronnet et Fernand Cabral se battirent au revolver.

Par bonheur, les deux duellistes seuls furent blessés, l'un au bras, l'autre au pied.

Poursuivis pour coups et blessures réciproques devant la 13e chambre, ils ont été condamnés, après plaidoiries de Mes Joseph Python et Colonna-Santini : Peronnet à deux mois de prison et 50 francs d'amende, et Cabral à six mois de prison et 50 francs d'amende.

L'ARRESTATION de trois bandits polonais

Ils ont passé des aveux

Dans la journée de mercredi, a eu lieu la confrontation, devant M. Duthilleul, juge d'instruction à Béthune, de deux des bandits polonais dont nous avons retracé les exploits dans l'arrondissement de Béthune.

Voici les déclarations recueillies par l'instruction :

Mmes Bègue, cabaretière à Biache, et Bédone, boulangère dans la même localité ont eu comme clients de passage les bandits, qui les payèrent avec de l'or.

Tous trois fréquentaient à Biache, le cabaret de Mme Grolet, qu'ils quittèrent fin octobre, pour revenir, le 5 novembre, date du coup de main d'Evin-Malmaison. Ce jour-là, ils réglèrent leur note avec de l'or. D'autre part, Beyer et Wistuba ont offert en vente deux montres à des prix dérisoires dans ce même estaminet. Un témoin, M. Michel Zarewski, affirme avoir vu les dites montres entre les mains de Beyer.

Les bandits ont dû bientôt avouer leurs méfaits, après avoir commencé par nier effrontément.

Stanislas Beyer, 28 ans, mécanicien à Lodz (Pologne), a reconnu avoir commis, de concert avec Wistuber et Pilareczyck, le vol à main armée chez M. Vandeville. Il a pris pour sa part trois pantalons et un pain. Le bandit déclara qu'en partant de Biache, le 29 octobre, le trio se rendit à Arras. Il nie s'être servi d'un revolver, ainsi que l'en accuse un témoin.

Son complice, Pilareczyck reconnaît sa participation au vol, mais « il a agi par force, sous menace de mort ». Il se serait contenté de faire le guet, tandis que ses camarades opéraient.

Quant à Wistuba, il n'a été interrogé que dans l'après-midi de mercredi. Les aveux de ses complices l'ont obligé à avouer lui aussi.

L'instruction se poursuit. Il s'agit maintenant de faire avouer aux trois bandits le vol de Nœux-les-Mines. Ils seront, ces jours-ci, appelés à répondre de ce dernier méfait.

Au Congrès Communiste

UN DELEGUE DE LA IIIe INTERNATIONALE APPORTA LA THESE DE MOSCOU

Marseille, 29 décembre. — La discussion continuant à rouler mercredi après-midi sur la question de la propagande auprès des paysans, un grand silence se fit tout à coup et le délégué de la IIIe Internationale monta à la tribune. C'est Bordiga du parti communiste italien. Bordiga ayant au nom de Moscou salué le parti communiste Français entama une véritable conférence, qui commencée à 6 heures ne prit fin qu'à 7 heures et demie. Elle débuta par un exposé de la situation mondiale du parti communiste et en particulier celle de la République des soviets. Ce fut un véritable cours de marxisme, une confrontation de la doctrine avec les événements.

Parlant ensuite de l'action des communistes Français à Tours et des travaux du Congrès, Bordiga dit la satisfaction du comité exécutif de la IIIe internationale et donna au parti Français des conseils sur certaines questions à l'ordre du jour du Congrès.

Sur la question des rapports du parti avec les syndicats il développa très longuement la thèse de Moscou et de son exposé un peu touffu on peut déduire que Moscou conseille la pénétration des communistes dans les syndicats.

D'autre part et avec vigueur, il recommanda la lutte, sans merci, contre les opportunistes de la C. G. T.

LA DEFENSE NATIONALE

Marseille, 29 décembre. — A la séance d'aujourd'hui Rappoport (Seine) qui a été chargé du rapport sur la question de la défense nationale, expose la thèse du comité directeur sur les 4 points suivants :

1. Conception communiste de la défense nationale ;

2. La défense nationale et la révolution Russe ;

3. La défense nationale et la situation internationale ;

4. Mesures pratiques contre la guerre.

Sur ce dernier point, Rappoport se montra assez discret ne voulant pas dit-il, démasquer ses batteries quand l'ennemi écoute.

Après lui, Laporte, des Jeunesses communistes de la Seine, vint demander des précisions sur la question de la désertion. De l'avis des jeunesses communistes, il ne faut plus prêcher la désertion individuelle comme autrefois au contraire, les communistes doivent aller à la caserne pour y répandre la doctrine du parti. »

Marcel Cachin, vint exposer les moyens pratiques d'application de la doctrine sur laquelle tout le monde est d'accord. « C'est toujours, dit-il, la vieille théorie développée dans les Congrès par Jaurès : Répondre à la mobilisation par l'insurrection et la grève générale. Si à ce moment là, continue le député de la Seine, nous ne sommes qu'une minorité, notre geste aura peut-être des répercussions inattendues. Les forces latentes de paix entreront en jeu et feront, sans doute, reculer les fauteurs de guerre. »

UN DELEGUE ALLEMAND A ETE ARRETE

Marseille, 29 décembre. — M. Neumann, délégué par la « Rote Fahne » au Congrès communiste et qui au cours de cet après-midi avait pris la parole, a été appréhendé en gare au moment où il prenait le rapide pour Paris.

M. Noumann n'était pas muni d'un passeport régulier. Les députés communistes présents au Congrès ont décidé, si tôt la nouvelle connue d'adresser une véhémente protestation contre cette arrestation.

Le ciel favorise des voleurs de bijoux

PENDANT UNE AVERSE, ILS « PIOCHERENT UNE BIJOUTERIE ET ENLEVERENT UN BUTIN DE 50.000 FRANCS

Troyes, 29 décembre. — Pendant l'averse qui, ce soir à huit heures, avait fait le vide dans les rues, deux individus ont brisé à coups de pioche la vitrine de la bijouterie de la rue Emile-Zola et se sont emparés d'un plateau contenant pour environ 50.000 francs de bagues et pendentifs. On a un signalement fort vague des voleurs, que la police recherche.